

	Premier ministre COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES	MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES	MINISTÈRE DE LA CULTURE
---	--	--	----------------------------

Le directeur général des Le commissaire général délégué à l'égalité des  
patrimoines territoires,

Directeur de la ville et de la cohésion urbaine

Mesdames et Messieurs les Préfètes et  
Préfets de région

A l'attention de

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs  
Régionaux des Affaires Culturelles,

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs  
Régionaux à la jeunesse, des sports et de la cohésion  
sociale

Paris, le 07 DEC. 2017

DGP-DPP//REF17/N°173

**Objet** : Dispositif d'éducation artistique et culturelle *C'est mon patrimoine !*, édition 2018

*C'est mon patrimoine !*, opération d'éducation artistique et culturelle permettant aux jeunes des pratiques artistiques dans les lieux de patrimoine pendant les vacances scolaires, a touché près de 40 000 jeunes en 2017.

Ce dispositif répond à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, voulue par le Président de la République et le Gouvernement et contribue à l'objectif de démocratisation culturelle. A cet effet, il est mené conjointement par le ministère de la culture et par le commissariat général à l'égalité des territoires et sera amplifié en 2018.

Pour le ministère de la culture, conformément aux orientations stratégiques du programme 224, de soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle, le niveau opérationnel retenu est celui des régions.

Afin de décliner l'opération *C'est mon patrimoine !* dans votre stratégie régionale de mobilisation pour l'éducation artistique et culturelle, les crédits destinés à cette opération vous ont été pré-notifiés.

Pour le CGET, en raison de la concomitance de la mise en œuvre de la régionalisation des crédits du BOP 147, la procédure sera équivalente en 2018 à celle des années précédentes. Après avis des commissions régionales, chaque DRJSCS transmettra au CGET les dossiers ayant reçu un avis favorable, pour validation du niveau national afin que soient délégués des crédits du programme 147. Les modalités de délégation des crédits seront précisées dans le courriel de transmission du présent courrier.

*C'est mon patrimoine !* est un dispositif de mixité sociale à destination de la jeunesse. Les DRJSCS ont donc la possibilité d'utiliser les crédits de droit commun afin de cofinancer ces actions en vue de favoriser cette mixité.

*C'est mon patrimoine !* conserve un objectif minimal de 60% de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville apprécié au niveau de chaque région.

Les crédits du programme 147 pourront être mobilisés, mais uniquement pour permettre l'accueil des publics issus des quartiers prioritaires. Ces projets seront donc systématiquement rattachés au volet culture des contrats de ville afin de les valoriser.

En conséquence, un cahier des charges national à destination des candidats reprend les principaux critères de succès et de suivi de l'opération.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint une fiche de candidature. Ce document vous est transmis à titre indicatif, car il appartient à chaque DRAC et DRJSCS de définir ensemble les modalités locales de mise en œuvre de l'appel à projets, les modalités de mise en œuvre de l'appel à projet et d'information des potentiels candidats, ainsi que de gestion des candidatures étant laissées à votre initiative, dans un dialogue concerté entre chaque DRAC et DRJSCS.

La sélection des projets sera réalisée dans le cadre de commissions régionales, dans la continuité des années précédentes. A l'issue de ces commissions nous vous demanderons de bien vouloir nous faire parvenir, pour le 31 mars 2018, la liste des projets retenus afin d'assurer une communication nationale. Vous rappellerez également aux porteurs de projet leur obligation de saisir en ligne leur programme sur le site internet dédié avant le 31 mai 2018.

Nous vous remercions de votre implication, ainsi que celle de vos services, dans ce dispositif.



Vincent BERJOT

Le Commissaire général délégué  
Directeur de la ville et de la cohésion urbaine

Sébastien JALLET

PJ :

- Cahier des charges
- Fiche de candidature, transmise à titre indicatif